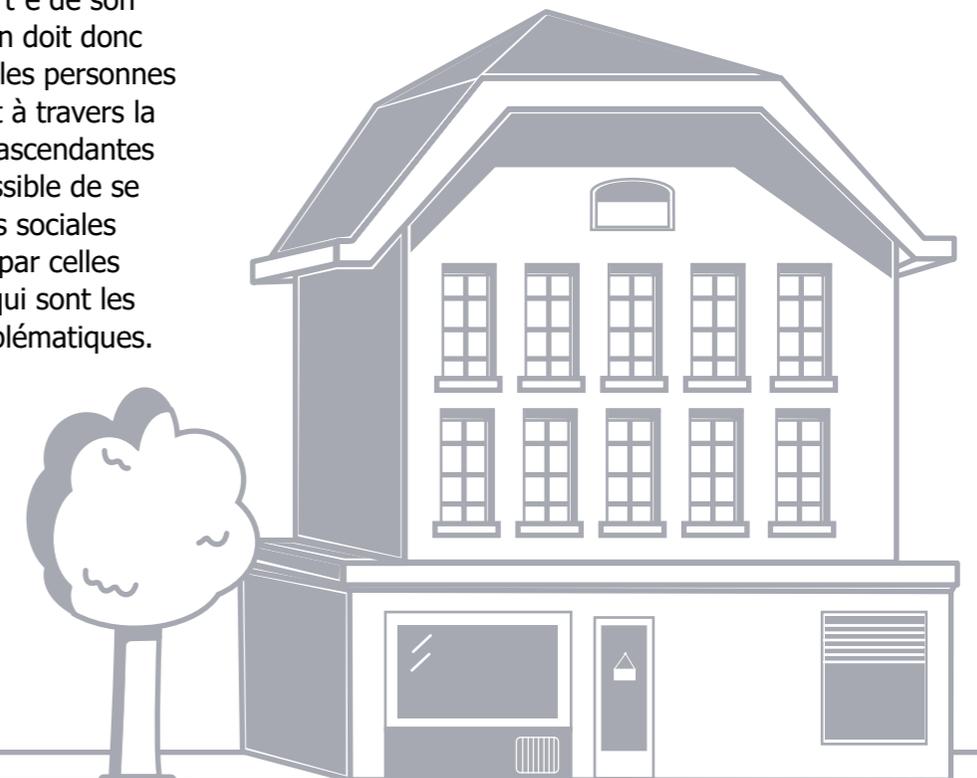


## PARTICIPATION CITOYENNE



### LES HABITANT·ES : EXPERT·ES DE LA « CITÉ »

Nous sommes convaincu·es qu'il est indispensable de favoriser les initiatives populaires en parallèle aux structures associatives employant des professionnel·les du travail social. C'est pourquoi nous continuerons de souligner la nécessité de mettre en lumière une participation qui émancipe et qui valorise l'habitant·e, expert·e de son quartier. Cette participation doit donc être voulue et choisie par les personnes concernées. En effet, c'est à travers la valorisation de méthodes ascendantes qu'il est véritablement possible de se rendre compte des réalités sociales vécues dans les quartiers par celles et ceux qui y habitent et qui sont les témoins de situations problématiques.



## LES CONSEILS CONSULTATIFS DES LOCATAIRES (CoCoLo)

Depuis 2004, les locataires sociaux·ales peuvent élire des délégué·es pour les représenter et faire remonter leurs demandes et besoins collectifs auprès de leurs Sociétés de logements (SISP) et ce, pour une durée de 4 ans. Ces délégué·es forment ce qu'on appelle un Conseil Consultatif des Locataires (CoCoLo). Il s'agit d'un dispositif créé par la Région dans une volonté d'améliorer la participation des habitant·es dans le logement social et les relations entre locataires et leur société de logement.

Auparavant, les locataires étaient très peu pris·es en compte dans les prises de décision les impactant directement. Le CoCoLo a permis d'améliorer le dialogue entre les parties, notamment grâce à leur participation obligatoire au Conseil d'Administration de la SISP et à leurs différentes missions : émettre des avis de droit et d'initiative, transmettre les informations de la SISP envers les habitant·es, organiser ou participer à des activités conviviales.

Si le dispositif CoCoLo a démontré sa capacité à maintenir des habitant·es dans une dynamique d'action collective dans l'optique d'améliorer leur cadre de vie, nous avons également constaté au fil du temps des dysfonctionnements qui empêchent le bon développement du dispositif :

*Le dispositif CoCoLo se doit d'être repensé en un système plus simple, mieux encadré et plus efficient*

- Manque de participation lors du processus électoral
- Manque d'encadrement et de suivi local du dispositif
- Gestion budgétaire et financière compliquée
- Éclatement géographique important des différents sites suite à la fusion des SISP il y a 10 ans
- Dévalorisation de la participation du CoCoLo au Conseil d'Administration des SISP
- Doublon entre certaines missions du CoCoLo et celles des Projets de Cohésion Sociale (PCS)<sup>1</sup>
- Manque d'articulation entre les différents acteurs.trices sociaux.ales collectifs

(1) La FéBUL est l'accompagnateur méthodologique historique du dispositif des PCS dont le fil rouge est la méthodologie du travail social communautaire.



## UN NOUVEAU CADRE FAVORISANT LA PARTICIPATION

L'idée fondatrice de ce nouveau système est de laisser les habitant·es se rassembler et mettre sur pied des initiatives ensemble. Des structures locales telles que des comités de quartier, des associations de fait ou des asbl auraient pour mission de soutenir et d'encadrer les éventuels groupes d'habitant·es désireux·ses de porter un projet.

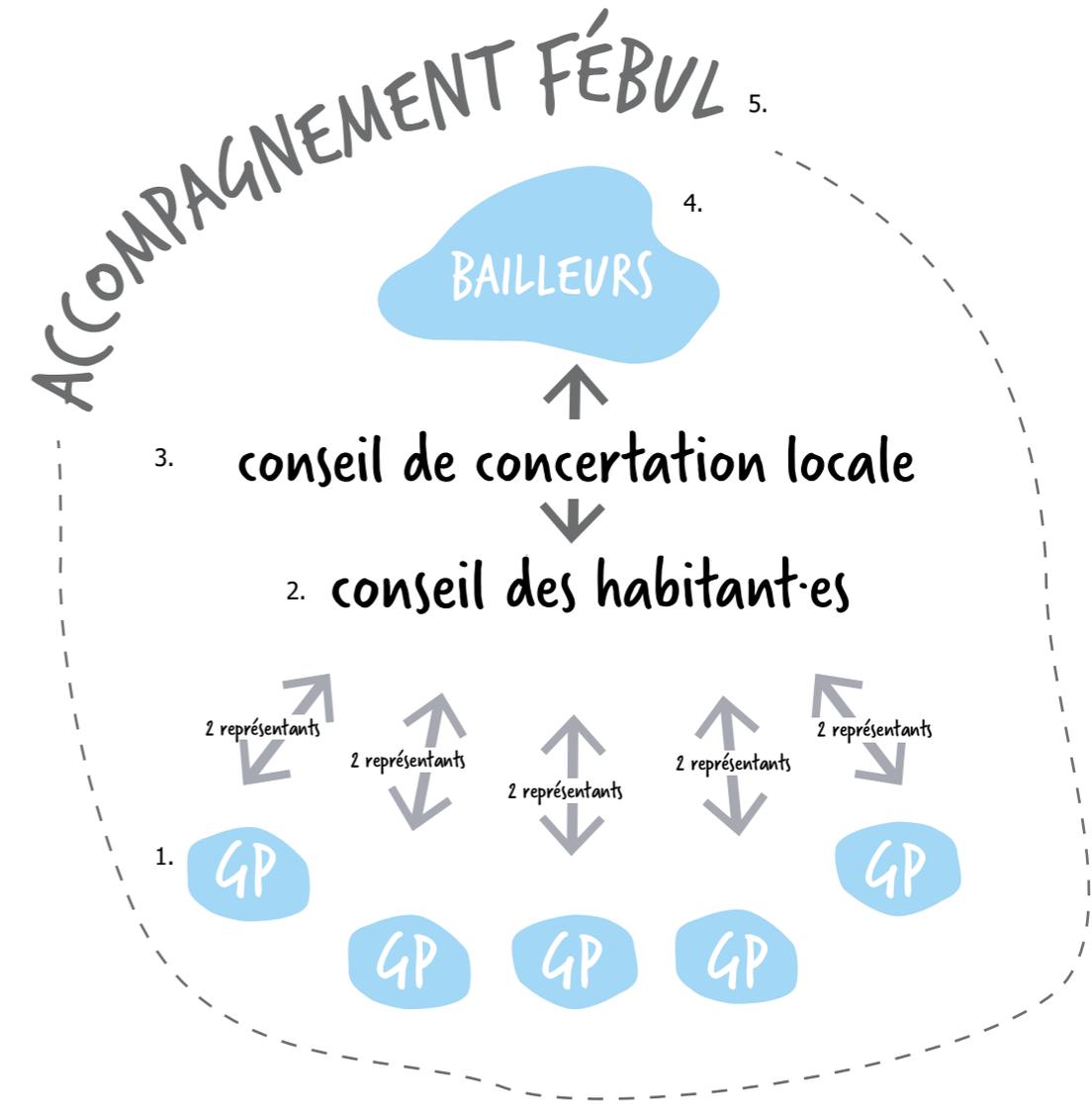
Ces groupes porteurs (GP) mandateraient un·e ou deux délégué·es pour faire partie du Conseil des habitant·es (CDH) de leur quartier.

L'association chargée d'accompagner le groupe et de soutenir la dynamique se verrait octroyer un financement et sa gestion. Cela permettrait donc de financer les projets d'habitant·es et de collecter leurs besoins. De cette manière, l'ensemble des acteurs serait davantage impliqué dans les initiatives des habitant·es. Ce système permettrait véritablement à la logique ascendante de se mettre en œuvre et

de nourrir adéquatement les décisions et propositions issues des mandataires politiques.

La création d'un Conseil de concertation locale permettrait de rassembler les différents acteurs sociaux d'un quartier. Il pourrait se composer de représentant·es du CDH, de travailleur·ses sociaux·ales, des bailleurs sociaux, des pouvoirs locaux, et d'associations de terrain (telles que le dispositif PCS). Il s'agirait ici d'un lieu de coordination, de cohérence et de centralisation des nombreux acteurs qui agissent dans le champ social d'un quartier.

Enfin, il nous paraît indispensable de conserver un accompagnement méthodologique de ce nouveau dispositif. D'abord pour coordonner et soutenir les structures locales, ensuite pour dispenser des formations aux délégué·es mandaté·es au sein du CDH et enfin, pour encourager les acteurs institutionnels à maintenir un dialogue constructif avec leur CDH.



1. L'émergence de Groupes Porteurs (GP) et des structures locales pour soutenir les dynamiques émergentes ;
2. La création d'un Conseil des Habitant·es par quartier pour rassembler ces groupes locaux ;
3. Un conseil de concertation sociale
4. Une collaboration renforcée avec les bailleurs ;
5. Une dynamique soutenue et encadrée par la FÉBUL

## NOS REVENDICATIONS

- Une évaluation du dispositif CoCoLo véritablement concertée avec l'ensemble des acteurs concernés, c'est-à-dire y compris avec des locataires et des délégués CoCoLo.
- La reconnaissance, y compris dans les subventionnements aux associations, du travail de facilitation et de promotion des dynamiques collectives et communautaires au sein des quartiers.
- L'élaboration concertée d'un nouveau cadre de participation basée sur des Groupes Porteurs (GP), un Conseil des Habitants & un Conseil de Concertation locale au sein des ensembles de logements gérés par les opérateurs immobiliers publics (logement social, régies foncières communales et régionales).
- La suppression du mode électoral dans les processus participatifs au profit d'une représentativité basée sur l'initiative citoyenne volontaire (par exemple : les CoCoLo).
- La simplification du mode de fonctionnement des groupes d'habitants et le renforcement de l'accompagnement social des projets locaux.
- L'articulation renforcée entre les différents acteurs et un meilleur dialogue entre l'ensemble des acteurs (mandataires politiques, administrations, habitants, bailleurs/propriétaires, commerçants...).
- La mise en place d'un accompagnement méthodologique par une structure efficace qui rassemble les compétences en matière de travail social communautaire nécessaires à un travail de qualité.

# PARTICIPATION CITOYENNE

